
FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CONCOURS DE POLAIRE

Classique canadienne du mouton

8-11 juillet, 2026

Kinsman Building, Pictou Exhibition Grounds, 249 Patterson St, Pictou, NS

INFORMATIONS SUR L'INSCRIPTION :

CLASSE 1	laine de PÂTURAGE *y compris Columbia, Rambouillet, Corriedale, Targhee, Merino
CLASSE 2	laine LONGUE *y compris Romney, Lincoln, Leicester, Cotswold, Coopworth
CLASSE 3	TOUTES LES RACES à laine *et y compris Dorset, Suffolk, Hampshire, Clun Forest, Cheviot, Texel
CLASSE 4	AUTRES laines SPÉCIALISÉES * y compris Icelandic, Shetland, Jacob, Karakul
CLASSE 5	Laine de CROISEMENTS * provenant de brebis appartenant à une combinaison de deux classes quelconques parmi les classes 1, 2, 3 ou 4. (e.g. race de pâturage x toutes les race)

DÉTAILS DU CONCOURS DE POLAIRE :

1. Les toisons de couleur blanche ou naturelle provenant de moutons de n'importe quelle province canadienne peuvent être présentées au concours.
Les toisons doivent :
 - Les animaux doivent appartenir à l'exposant et ne pas avoir plus de 15 mois.
 - Ils doivent être dégraissés, propres et bien préparés (parés). Emballez-les soigneusement pour éviter tout dommage pendant le transport et lors du déballage.
 - Si le nombre d'inscriptions le justifie, les catégories peuvent être subdivisées par couleur, sexe ou âge et jugées en conséquence.
2. Frais d'inscription : 5,00 \$ par toison. Les détails relatifs au paiement seront communiqués aux participants une fois les formulaires d'inscription reçus.
3. Maximum de deux inscriptions par exploitation agricole.
4. Veuillez envoyer le formulaire d'inscription, en indiquant votre nom, votre adresse et le numéro de la catégorie, à :

Sheep Producers Association of NS
Attn: April MacLean
7 Atlantic Central Drive
East Mountain, NS
B6L 2Z2

e-mail: aprilmaclean@gmail.com

5. Date limite pour l'envoi des formulaires d'inscription : le 25 juin 2026.

6. Les toisons peuvent être envoyées par la poste ou par service de livraison à l'adresse ci-dessous et doivent être reçues avant le 6 juillet 2026.

Les toisons peuvent être remises en personne au bâtiment Kinsman, situé au parc des expositions de Pictou, au 249, rue Patterson, Pictou (N.-É.). Les toisons remises en personne seront acceptées entre 10 h le mercredi 8 juillet et 14 h le jeudi 9 juillet. La personne-ressource sur place sera April MacLean, au 902-577-5761.

Sheep Producers Association of NS
Attn: April MacLean
7 Atlantic Central Drive
East Mountain, NS
B6L 2Z2

7. Récompenses : La décision du juge concernant tous les classements sera sans appel.

Prix en argent et prix : sous réserve du parrainage

8. Le concours « All Canada Sheep Classic Fleece » est un projet de l'Atlantic Spinners and La Guilde des tisserands artisanaux, en collaboration avec l'Association des éleveurs de moutons de race pure de la Nouvelle-Écosse (PSBANS) et l'Association canadienne des éleveurs de moutons (CBSA), et avec leur autorisation. Les parties susmentionnées ne peuvent être tenues responsables de toute perte ou de tout dommage subis par les toisons inscrites à ce concours. Tout sera mis en œuvre pour prendre soin des toisons pendant la durée du concours, de l'exposition et de la vente aux enchères.

9. La distribution des toisons :

A. Les participants se réservent le droit de conserver la propriété de leur polaire ; ces pièces doivent être clairement portant la mention « Non destiné à la vente » (NFS).

B. Toutes les toisons reçues sans étiquette « Non destiné à la vente » seront automatiquement ajoutées à l'enchère silencieuse vente aux enchères, après le jugement. Les toisons championnes et vice-championnes, à moins qu'elles ne soient désignées comme « NFS », seront mises aux enchères silencieuses lors de la vente de toisons du samedi, avec les autres toisons.

C. Les toisons pour lesquelles aucune offre n'a été faite doivent être récupérées par leur propriétaire ou seront cédées à l'Atlantic Association des fileurs et des tisserands à la main.

D. Chaque toison mise en vente sera pesée sur place.

E. Les soumissions seront acceptées en dollars par livre, pour la toison entière.

F. Un prix minimum sera fixé et publié.

G. Les heures d'ouverture et de clôture des soumissions seront affichées.

H. La soumission la plus élevée à la clôture sera acceptée.

I. Les toisons restent la propriété du consignateur jusqu'à la conclusion de la vente.

J. Produit de la vente des toisons :

i.) Les recettes seront versées aux consignateurs, déduction faite des frais bancaires (selon le mode de paiement choisi par l'acheteur). Les organisateurs ne prélèveront aucune commission.

Pour toute question d'ordre général, veuillez communiquer avec April MacLean, à l'adresse aprilmaclean@gmail.com ou au 902-577-5761.